



**CINQUIEME CONFERENCE MONDIALE
SUR LA PROMOTION DE LA SANTE**

**Promotion de la santé: faire place à l'équité
Mexico, 5 juin 2000**

**DECLARATION MINISTERIELLE DE MEXICO POUR LA
PROMOTION DE LA SANTE**

Des idées aux actes

Réunis à Mexico à l'occasion de la Cinquième Conférence mondiale sur la promotion de la santé, les Ministres de la Santé signataires de la présente Déclaration :

1. Reconnaissent que la possession du meilleur état de santé qu'il est possible d'atteindre est un bien précieux pour profiter pleinement de la vie et qu'elle est nécessaire pour le développement économique et social et l'équité.
2. Considèrent que la promotion de la santé et du développement social est un devoir et une responsabilité essentielle des gouvernements, que partagent tous les autres secteurs de la société.
3. Constatent que, ces dernières années, grâce aux efforts soutenus et concertés des gouvernements et de la société, d'importantes améliorations de la santé et des progrès dans la fourniture des services de santé ont été enregistrés dans de nombreux pays.
4. Ont conscience que, malgré ces progrès, de nombreux problèmes de santé subsistent, qui entravent le développement socio-économique et doivent donc être traités d'urgence si l'on veut promouvoir l'équité dans l'accès à la santé et au bien-être.
5. Ont par ailleurs conscience que l'apparition et la ré émergence de certaines maladies menacent les progrès accomplis en matière de santé.
6. Estiment qu'il faut d'urgence s'attaquer aux déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé et que, pour cela, des mécanismes renforcés de collaboration pour la promotion de la santé dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société s'imposent.
7. En concluent que la promotion de la santé doit être un élément fondamental des politiques et programmes publics de tous les pays en quête d'équité et d'une meilleure santé pour tous.
8. Constatent que de nombreux faits prouvent l'efficacité de bonnes stratégies de promotion de la santé. Compte tenu de ce qui précède, nous prenons les suivants:

ENGAGEMENTS

- A. Inscrire la promotion de la santé comme une priorité fondamentale dans les politiques et les programmes de santé locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

- B. Prendre l'initiative en assurant une participation active de tous les secteurs et de la société civile à la mise en oeuvre de mesures de promotion de la santé qui renforcent et élargissent les partenariats pour la santé.
- C. Soutenir l'établissement de plans d'action pour la promotion de la santé à l'échelle des pays, si nécessaire en faisant appel aux compétences de l'OMS et de ses partenaires dans ce domaine. Ces plans varieront selon la situation nationale, mais s'inspireront du cadre fondamental approuvé lors de la Cinquième Conférence mondiale sur la promotion de la santé et pourront comprendre notamment les éléments suivants :
- La définition des priorités sanitaires et l'établissement de politiques et de programmes publics performants en rapport avec celles-ci.
 - Le soutien de la recherche susceptible de faire progresser les connaissances dans certains domaines prioritaires.
 - La mobilisation de ressources financières et opérationnelles afin de développer les moyens humains et institutionnels nécessaires à l'élaboration, la mise en oeuvre, la surveillance et l'évaluation des plans d'action à l'échelle des pays.
- D. Mettre en place des réseaux nationaux ou internationaux de promotion de la santé ou renforcer ceux qui existent.
- E. Plaider pour que les institutions des Nations Unies soient tenues de rendre compte de l'impact sur la santé de leur action en faveur du développement.
- F. Informer le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur les progrès accomplis dans l'application des mesures ci-dessus afin qu'elle puisse en rendre compte dans son rapport à la cent septième session du Conseil exécutif.

Fait à Mexico, le 5 juin 2000, en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe, chaque texte étant également authentique.